

Modalités de paiement (Sociétés)

Préalable : Les sommes sont collectées par la Fondation Saint Matthieu (FSM), organisme habilité à recevoir des dons en faveur des établissements catholiques d'enseignement. Ces dons peuvent être défiscalisés.

La FSM vous enverra un reçu fiscal utilisable au titre de l'impôt sur les sociétés.

1. Vous souhaitez faire un don par chèque :

- Imprimez et remplissez le formulaire ci-dessous « Bon de participation et de souscription (Sociétés) » pour bénéficier d'un reçu fiscal pour l'impôt sur les sociétés
- Joignez votre chèque et envoyer le tout à l'adresse indiquée sur le Bon de participation et de souscription (Mme Gaussinel, comptable de Saint Joseph)
- Mme Gaussinel transmettra mensuellement à la FSM les chèques reçus et la FSM vous enverra le reçu fiscal.

2. Vous souhaitez faire un don en payant par Carte Bleue

- La FSM, qui soutient globalement les établissements catholiques d'enseignement, possède et gère le site « jaidemonecole.org », où les projets sont décrits par établissement.
- Celui qui nous concerne, dans le cadre du projet de rénovation de Saint-Joseph, figure sous le titre « **Nouvelles portes d'entrée pour l'aile centrale** ». Il restera en ligne jusqu'à fin janvier 2020, sur ce site de « crowdfunding ».
- Vous pouvez donc faire un don par Carte Bleue sur ce site et bénéficier des mêmes avantages (fiscaux) de la part de la FSM.
- Connectez-vous donc sur ce site « jaidemonecole.fr »
- Créez votre compte (notamment avec votre adresse pour recevoir votre reçu fiscal)
- Effectuez votre don par un paiement CB sur le projet « **Nouvelles portes d'entrée pour l'aile centrale** »
- Vous recevrez votre reçu fiscal de la part de la FSM.

Quelques liens utiles :

<https://fondation-st-matthieu.org/projet-de-renovation-de-st-joseph-de-sarlat-24/>

<https://jaidemonecole.org/projects/166>

